

Motion 2043

Trouvons une solution pour diminuer le nombre de citernes à Vernier

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la densité de la population et le caractère urbain de la commune de Vernier ;
- la présence de 125 citernes, ou bacs, sur le territoire de la commune de Vernier ;
- le danger potentiel que représentent ces installations pour la population ;
- l'impossibilité de déplacer ces citernes vers d'autres sites sur le territoire de la République et canton de Genève ;
- la nécessité d'étudier une solution permettant de diminuer le nombre de citernes ;

invite le Conseil d'Etat

- à entreprendre des discussions avec la Confédération pour pouvoir déplacer, dans un autre lieu, les réserves obligatoires (en vertu de la Loi sur l'Approvisionnement du Pays : LAP) qui représentent 60 % des volumes totaux stockés sur le territoire cantonal ;
- à présenter un projet d'éloignement des seules citernes du site de Blandonnet et leur regroupement sur les autres sites existants.